

Décembre 2021

## Avis du conseil scientifique de l'OFB sur les suivis de populations

### Préambule

*Dans la période récente, des critiques en nombre croissant ont visé les suivis de populations effectués par l'Office français de la biodiversité (OFB). Ces critiques concernent plusieurs suivis et se retrouvent dans un ensemble d'arènes sociales (professionnelles, associatives, médiatiques, politiques), de l'échelle locale à l'échelle nationale. Elles prennent donc un caractère systémique. Face à cette situation qu'il juge inquiétante, le conseil scientifique de l'OFB a souhaité s'autosaisir et pointer les fondements spécifiques des méthodes scientifiques de suivi de la biodiversité.*

### Avis

L'Office français de la biodiversité (OFB) mène un ensemble de suivis de populations, fondés sur des protocoles scientifiquement validés, élaborés en lien étroit avec la communauté scientifique. Ces suivis reposent sur des connaissances théoriques en biologie et en écologie des populations et des méthodes éprouvées de collecte et de traitement des données, et mobilisent un grand nombre de personnes (chercheur-es, ingénieur-es et technicien-nes de la recherche, gestionnaires, citoyen-nes dans le cas des sciences participatives). Ils répondent à un ensemble de règles, propres à la production de connaissances scientifiques, au premier rang desquelles la transparence des méthodes utilisées et la soumission des protocoles et de leurs résultats à la critique par les pairs. Ces règles fondent la crédibilité et la fiabilité des données produites et la robustesse des analyses de suivis de populations, et permettent de les perfectionner. L'explicitation des limites, des incertitudes, des marges d'erreur et des zones d'ignorance (constitutives de tout protocole) et leur quantification en font partie ; elle constitue une force et non une faiblesse de ces dispositifs.

La généralisation des suspicions relatives aux suivis de populations effectués par l'OFB entretient un amalgame entre des formes de savoirs distinctes et des manières de les produire qui, si elles ont toutes leur importance et peuvent contribuer à la prise de décision publique, ne sont pas équivalentes en termes de robustesse et ne sauraient donc être confondues. En particulier, des observations qui ne répondent pas aux règles de la production de connaissances scientifiques, et le ressenti qu'elles alimentent, ne sont pas de même nature que les données issues de dispositifs de suivi dont les protocoles ont été éprouvés et validés.